

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DOSSIER APPROUVÉ

PIÈCE N°6.11 : AVAP – Site Patrimonial Remarquable

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLUi	12/02/2015	16/02/2018	
<i>Le Président de l'Agglomération du Grand Villeneuvois</i>			

Le dossier complet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - "Site Patrimonial Remarquable" est consultable à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, ainsi que dans les mairies des communes concernées.